

RCS : BRIVE LA GAILLARDE

Code greffe : 1901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 30061

Numéro SIREN : 333 428 118

Nom ou dénomination : TRANSPORTS MANAUX

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2021 sous le numéro de dépôt 3004

TRANSPORTS MANAUX
Société par actions simplifiée
au capital de 65 000 euros
Siège social : 3, avenue Pierre et Marie Curie
19400 ARGENTAT
RCS BRIVE 333 428 118

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt septembre

Monsieur Eric MANAUX,
demeurant 3, Avenue Pierre et Marie Curie, 19400 ARGENTAT,

Associé unique de la société TRANSPORTS MANAUX,

A pris les décisions suivantes :

- *Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président décédé,*
- *Rémunération du Président,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, prenant acte du décès de Monsieur Jules MANAUX survenu le 2 décembre 2020, nomme en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et pour une durée non limitée :

Monsieur Eric MANAUX,
Né à AURILLAC (15), le 6 juin 1974
De nationalité française
Demeurant 3, avenue Pierre et Marie Curie 19400 ARGENTAT

qui était Directeur Général.

L'associé unique prend acte qu'il n'est pas procédé à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Monsieur Eric MANAUX accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.



DEUXIEME DÉCISION

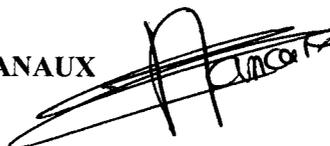
L'associé unique décide qu'il sera statué ultérieurement sur la rémunération de Monsieur Eric MANAUX en sa qualité de Président.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Eric MANAUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric MANAUX', written over a horizontal line.

ACCEPTATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT

Eric MANAUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric MANAUX', written over a horizontal line.